

GEN D'ARMERIE NATIONALE

Région de gendarmerie d'Ile de France

Groupement de _____

Brigade Territoriale Autonome _____

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF**PROCÈS-VERBAL D'AUDITION
TÉMOIN**

Reçu le 22 MARS 2010

N° pièce _____
N° feuillet
1/2*Analyse et références*

Objet Observation d'un phénomène aérospatial non-identifié

Références

Le jeudi 25 février 2010 à 11 heures 15 minutes

Nous soussigné Gendarme _____ Agent de Police Judiciaire, en résidence _____ sous contrôle du
gendarme _____ Officier de Police Judiciaire, en résidence _____

Vu les articles L.3211-3 du code de la défense, et 16 à 19 et 20, 21-1, 75 à 78 du CPP

Nous trouvant au bureau de notre unité _____ rapportons les opérations suivantes :

Le 25 février 2010 à 11 heures 15, se présente la personne dénommée ci-dessous pour nous signaler avoir observé un phénomène aérospatiale non-identifié le 31 décembre 2009 sur la commune des CONTAMINES MONJOIE (74).

IDENTITÉ

Nom _____		Prénom _____	
Sexe M	Situation de Famille _____	Date Naissance 18/04/1957	Code Postal et Commune Naissance _____
Filiation _____		Insee _____	
Adresse _____		Validité état-civil _____	
Commune et Code postal _____		Identité déclarée Enseignant	
Insee _____	N° de Téléphone _____	Profession _____	Nationalité (si étranger) Française

DÉCLARATION

Ce jour je me présente suite au courrier que j'ai reçu de GEIPAN, Groupe d'Etude et d'Information sur les Phénomènes Aérospatiaux Non-identifiés qui m'a demandé de prendre contact avec la gendarmerie la plus proche de mon domicile.

En effet le 31 décembre 2009 à 23 heures 20 minutes environ, je me trouvais sur la terrasse d'un chalet que je louais pendant les vacances lorsque j'ai aperçu une grosse lumière orange très brillante qui remontait le long de la pente au niveau de la ligne des télécabine du LAY.

A l'oeil nu, l'objet ressemblait à une grosse sphère très lumineuse orange vif. Mais j'ai eu le temps de saisir mes jumelles et j'ai pu observer pendant deux à trois seconde de façon un peu plus clair l'objet. J'ai pu distinguer au milieu de la sphère, une structure sombre, comme un noyau solide.

La sphère suivait la flanc de la montagne à environ 30 à 40 degrés par rapport à la pente de la piste de ski qui se situait en dessous. J'ai d'abord pensé qu'il s'agissait d'une dameuse à neige, mais en continuant mon observation de ce phénomène je me suis aperçu qu'il continuer sa progression au dessus du niveau de la crête du col du JOLY.

La personne entendue**L'Agent de Police Judiciaire****(DESTINATAIRES)**

- [1] - M. le Le Préfet
- [1] - M. le Le Général commandant la région aérienne
- [2] - Direction Générale de la Gendarmerie Nationale -
Bureau Défense Opération - Sous-Direction des
Opérations - Bureau Renseignement Situation
- [1] - M. le Procureur de la République
- [1] - Archives : _____

Date de clôture

25/02/2010
Signature(S)

Or ce secteur n'est pas desservi par les télécabine et n'est pas non plus une piste de ski. Il se déplaçait silencieusement à une vitesse constante au début sur environ 2 kilomètres, puis il a commencé à zigzaguer et il a disparu très rapidement en prenant une trajectoire légèrement inclinée vers l'ouest.

Lors de mon observation je me trouvais sur la terrasse du chalet en compagnie de ma cousine. Le ciel était clair, d'un bleu sombre mais pas foncé, comme on peut le trouver à la montagne, entièrement illuminé par la pleine lune malgré l'heure de l'observation. Il y avait très peu de nuages. Il n'y avait quasiment pas de vent. La température était d'environ moins 5 degrés Celcius. Je n'ai pas observé de traces sur l'environnement, ni le soir même, ni le lendemain.

Ma femme se trouvait quant à elle sur la place du village accompagnée de mon fils et de deux de mes cousines présentes pendant les vacances. Eux aussi ont observé le phénomène.

Je vous fournis le message du G.E.I.P.A.N. qui me demande de vous rapporter les faits, ainsi que le questionnaire que j'ai trouvé sur internet. J'y ai consigné toutes les observations faites par moi-même, mon épouse, mon fils et mes deux cousines. Les observations sont différentes, mais elles se recourent.

A _____ le 25 février 2010 à 12 heures 15, lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

--